Bresc Henri, Rāġib Yūsuf,
*Le sultan mérinide Abū l-Ḥasan ʿAlī et Jacques III de Majorque. Du traité de paix au pacte secret.*

Le Caire, Institut français d'archéologie orientale (*Cahiers des annales islamologiques* 32), 2011, 136 p.
ISBN : 978-2724795782.

Henri Bresc et Yūsuf Rāġib proposent dans cet ouvrage une édition et un commentaire détaillé de la pièce n° 37 du manuscrit occidental 9261 de la Bibliothèque nationale de France, un « établissement de paix » passé en avril 1339 entre le roi de Majorque Jacques III et le sultan mérinide Abū l-Ḥasan ʿAlī. Après un rappel des différences de pratique pour la conservation des trêves et des accords, fréquente chez les puissances chrétiennes, limitée aux seuls actes perpétuels dans les États islamiques de Méditerranée avant la fin du XV^e^ siècle, puis une orientation parmi 28 traités en arabe préservés en original, le livre fournit les éléments essentiels à la mise en perspective de « l'établissement ».

Une première partie est consacrée aux principaux « acteurs du conflit » (p. 4-21), le sultan et le roi, mais aussi le pape, les puissances italiennes, les rois d'Aragon et de France sans lesquels la teneur et la portée de l'accord ne sauraient être comprises. La Couronne de Majorque rassemble alors les îles Baléares, les comtés de Roussillon et de Cerdagne, la seigneurie de Montpellier, la baronnie d'Aumelas, le Carladès, le Fenouillèdes, des territoires disséminés pour lesquels le roi de Majorque doit prêter hommage soit au roi de France soit au roi d'Aragon. Même s'il est exagéré de parler à leur égard de « haine inexpiable » (p. 4), les tensions sont à l'évidence fortes entre le vassal et son *superior* principal, le roi d'Aragon, qui manifeste à plusieurs reprises sa volonté de procéder à une annexion du royaume à sa propre Couronne. Avant que la « réunion » ne soit effectivement accomplie en 1343, la fragile construction politique et militaire majorquine fait pâle figure face à un sultanat mérinide dont la montée en puissance et tout particulièrement la flotte inquiètent les souverains chrétiens. Castillans et Aragonais jugent même nécessaire en 1329 de lancer un projet de croisade, puis ils s'engagent dans la « guerre du Détroit » (*Guerra del Estrecho*), un long conflit perlé au cours des années 1330. Durant cette période de tensions et de conflits entremêlés, tandis que les visées de Pierre IV d'Aragon sur le royaume de Majorque se précisent, Jacques III se tourne alors, en dépit des injonctions pontificales, vers la puissance mérinide pour solliciter une alliance.

La focale d'analyse est ensuite resserrée sur la préparation immédiate du traité (p. 22-30). Les auteurs s'appuient à cet effet sur la pièce n° 37, sur les dépositions de témoins évoquant l'affaire plusieurs années après lors du procès intenté à Jacques III par le roi d'Aragon, sur la chronique – ou, plutôt, le *Livre* – de Pierre IV, ainsi que sur d'autres traités comparables conservés. Pour mener à bien cette initiative diplomatique venue, comme à l'ordinaire, du côté chrétien, Jacques III de Majorque dépêche une ambassade composée de quatre nobles, le vicomte de Narbonne Amaury III, son éponyme Amaury III de Narbonne, seigneur de Talairan, Dalmau III de Castelnou et Huguet de Totzó. Malgré la solennité de la délégation, le pacte sollicité n'est toutefois pas obtenu, car Abū l-Ḥasan ʿAlī exige en contrepartie des garanties (inconnues) que Jacques III refuse de donner. Il pourrait s'agir, selon une hypothèse plausible, du droit d'occuper des forteresses dans les Baléares.

S'ils échouent dans leur tentative pour formaliser un pacte d'alliance, les représentants de Jacques III repartent en revanche avec un « établissement de paix », qui concerne pour l'essentiel le commerce entre les territoires des souverains respectifs. L'accord fait l'objet d'une analyse serrée, centrée d'abord sur la question des originaux et des copies (p. 31-40), puis sur le discours diplomatique (p. 41-71). « L'établissement » de 1339 respecte à de nombreux égards les usages habituels. Il est rédigé en deux langues – une version est en arabe, l'autre en catalan mâtiné d'occitanismes –, et est conservé en original dans des archives occidentales, une autre expédition de l'original, remise à Abū l-Ḥasan ʿAlī, ayant probablement été vouée à la destruction. Adoptant une pratique usuelle dans leur chancellerie, les scribes du roi de Majorque dressent un bref régeste en catalan au dos du traité. Néanmoins, celui-ci connaît par la suite un parcours complexe lié au destin du royaume de Majorque et de ses archives. En 1344, elles accompagnent Jacques III de Perpignan à Montpellier, la seule place qui lui demeure fidèle dans sa lutte contre le roi d'Aragon. À sa mort, elles reviennent à son héritier Jacques IV, puis échoient à la sœur de ce dernier, Isabelle, marquise de Montferrat, avant d'être cédées au duc d'Anjou, de passer à la chambre des comtes d'Angers, et d'intégrer enfin par des voies méconnues la bibliothèque royale. Au terme de ce tortueux périple, la pièce n° 37 figure aujourd'hui dans un volume miscellané de parchemins pour l'essentiel originaires des archives des rois de Majorque. Jacques-Joseph Champollion Figeac et Joseph-Toussaint Reinaud ont, les premiers, édité et traduit en 1843 la version arabe avec un *fac-simile* partiel ici de nouveau publié à côté d'une reproduction intégrale de l'original.



BCAI 27 (2012) Bresc Henri, Rāġib Yūsuf: Le sultan mérinide Abū l-Ḥasan ʿAlī et Jacques III de Majorque. Du traité de paix au pacte secret., recensé par S. Péquignot
© IFAO 2026 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net

Le document retient notamment l'attention par sa disposition formelle, unique en son genre selon H. Bresc et Y. Rāġib, puisque les deux versions figurent en vis-à-vis sur la même feuille de parchemin, le texte arabe se situant à droite, le catalan à gauche. Dans leur méticuleuse analyse de diplomatique comparée, on relèvera en particulier les changements de l'invocation musulmane dans la version catalane composée après-coup, la transformation des termes utilisés pour désigner le pacte, et la très grande variation des graphies servant à désigner les titres ou le nom des souverains musulmans en latin et dans les langues romanes, « l'établissement » de 1339 se distinguant par la qualification d'Abū l-Ḥasan ʿAlī comme *seyor Don*. Le pacte est établi pour une durée de dix ans et comporte cinq clauses principales figurant aussi pour la plupart dans d'autres accords passés entre musulmans et chrétiens aux XIIIe-XVe siècles : libre circulation et sécurité garanties pour les sujets des deux royaumes, les navires et les marchandises ; proscription du pillage des épaves (le droit de bris) ; interdiction faite aux marchands du roi de Majorque d'exporter certaines catégories de marchandises aux chrétiens (blé, armes, chevaux, cuirs salés ou tannés de bœuf ou de chèvre – ce qui ne suspend pas des échanges commerciaux par ailleurs prospères) ; perception de droits sur les marchandises autorisées ; interdiction et répression des « corsaires des deux côtés », avec l'engagement de poursuivre les coupables éventuels. Le traité, daté différemment selon les versions, comporte enfin les promesses des parties, le paraphe d'Abū l-Ḥasan ʿAlī apposé par son secrétaire et le sceau du sultan, les signatures des deux ambassadeurs qui « savent écrire » et leurs quatre sceaux. Au terme de cette étude fouillée, le catalan s'avère relativement fidèle au texte arabe, mais il apparaît aussi que « les deux versions semblent plutôt parallèles : interprètes et notaires ont gardé une certaine liberté » (p. 70), l'hypothèse de rédactions primitives antérieures à l'établissement du traité ne pouvant être définitivement écartée.

Après l'édition, le commentaire philologique et la traduction des deux versions de l'accord, deux derniers chapitres envisagent les « suites du traité » et la situation « après la conquête de Majorque » en 1343 par le roi d'Aragon (p. 84-98). « L'établissement » de 1339, dont on conserve des publications pour le royaume de Majorque, est, en dépit d'incidents récurrents, globalement respecté. Cependant, la recrudescence des luttes entre Mérinides et puissances ibériques place en 1339-1342 Jacques III dans une situation particulièrement inconfortable, puisqu'il est sommé par son suzerain, Pierre IV d'Aragon, d'armer des galères pour aller lutter contre Abū l-Ḥasan ʿAlī. Dans ce contexte, le roi de Majorque en vient à refuser de prêter hommage de vassalité au roi d'Aragon en 1342, et tente par plusieurs ambassades de reprendre langue avec le Mérinide, toujours sans succès. Cette demande d'aide va même, en un sens, se retourner contre Jacques III, puisque les témoins au procès en félonie qui sera lancé contre lui par Pierre IV vont en user comme argument dans leurs dépositions pour démontrer sa trahison. Néanmoins, à ce stade de l'analyse, l'affirmation selon laquelle l'ensemble de ces témoignages constituerait une confirmation du « double jeu de l'ambassade de 1339 ou, du moins, de certains ambassadeurs mis au secret par le roi » (p. 91) mériterait d'être précisée par une meilleure prise en considération de la qualité judiciaire de la source employée – des témoignages *a posteriori* dans un procès à charge – et du rôle jugé central joué par le témoin Guerau Adarró (p. 91-92). Cela aurait sans doute permis de justifier plus clairement le sous-titre de l'ouvrage, le passage d'un traité de paix à un pacte secret. Quoi qu'il en soit, *in fine*, malgré des tentatives de plus en plus désespérées pour établir une alliance, Jacques III de Majorque est aussi lâché par Abū l-Ḥasan ʿAlī, qui préférera désormais établir d'autres accords de commerce avec… Pierre IV d'Aragon.

Il s'agit donc d'un ouvrage solide, dense, richement documenté et annoté sur une phase importante et relativement méconnue des relations entre le royaume de Majorque et le sultanat mérinide. Complétée par une chronologie des traités passés entre l'Europe et l'Islam, cette étude de cas sera à l'évidence utile pour les spécialistes des différents territoires concernés. Elle contient également des pistes intéressantes pour l'analyse des modalités diplomatiques d'établissement des accords entre puissances chrétiennes et islamiques, et participe ainsi au renouvellement important des travaux en ce domaine depuis quelques années (1). Même si l'on

(1) Voir à ce titre notamment les communications rassemblées dans Alexander D. Beilhammer, Maria G. Padani et Christopher D. Schnabel (éd.), *Diplomatics in Eastern Mediterranean 1000-1500*, Leyde-Boston, Brill, 2008 ; Denise Aigle, Pascal Buresi (éd.), *Les relations diplomatiques entre le monde musulman et l'Occident latin (XIIe-XVIe siècle)*, nº spécial de la revue *Oriente moderno*, 88/2, Rome 2008 ; *L'autorité de l'écrit au Moyen Âge (Orient-Occident) Actes du XXXIXe Congrès de la SHMESP (Le Caire, 30 avril – 5 mai 2008)*, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, 102), 2009. D'un point de vue typologique et de diplomatique, des éléments de comparaison intéressants peuvent par ailleurs être trouvés dans les traités bilingues de reddition passés entre les communautés musulmanes vaincues et le roi d'Aragon Jacques Ier le Conquérant lors de la conquête du royaume de Valence, voir sur ce point Robert Ignatius Burns (s.J.) et Paul E. Chevedden, *Negotiating Cultures : Bilingual Surrender Treaties in Muslim Crusader Spain under James the Conqueror*, Leyde, Boston (Mass.), Cologne, Brill (The Medieval Mediterranean : Peoples, Economies and Cultures, 400-1453, 22), 1999.



BCAI 27 (2012) Bresc Henri, Rāġib Yūsuf: Le sultan mérinide Abū l-Ḥasan ʿAlī et Jacques III de Majorque. Du traité de paix au pacte secret., recensé par S. Péquignot
© IFAO 2026 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net

regrette que la bibliographie postérieure à 2000 n'ait pas, à l'exception d'un seul titre, été mise à profit, l'intérêt scientifique de cette édition commentée demeure, et l'on ne peut que souhaiter que d'autres entreprises similaires voient le jour.

*Stéphane Péquignot*
*Ephe - Paris*



BCAI 27 (2012) Bresc Henri, Rāġib Yūsuf: Le sultan mérinide Abū l-Ḥasan 'Alī et Jacques III de Majorque. Du traité de paix au pacte secret., recensé par S. Péquignot
© IFAO 2026 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net